

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION  
DE DRUMMONDVILLE (CSQ)

2455, boulevard Lemire, Drummondville (Québec) J2B 7X9  
Tél.: (819) 477-3744 Téléc.: (819) 477-3688 www.serd.qc.ca



# INFO-SERD

Janvier 2012

## Négociation locale

À l'automne 2011, la Commission scolaire des Chênes a demandé au SERD de revoir certaines dispositions de l'entente locale.

Le mardi 17 janvier 2012, l'assemblée des personnes déléguées a mandaté le comité de négociation afin de mener une consultation pour l'ensemble des enseignantes et enseignants du SERD. Présentement, le conseil de direction a demandé au comité de négociation de négocier un protocole de négociation.

La consultation concernant la négociation locale est maintenant disponible sur notre site web au [www.serd.qc.ca](http://www.serd.qc.ca). De plus, chaque membre a reçu une copie papier du document.

S'il vous plaît, veuillez retourner le tout par courrier interne au bureau du SERD, avant le 1<sup>er</sup> février 2012.

Votre équipe de négociation :  
Donna Lessard  
François Dumais  
Daniel Verreault  
Guy Veillette

## Cotisations pour 2012

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, une nouvelle formule pour calculer les cotisations entrera en vigueur pour le RREGOP (régime de retraite). La nouvelle formule prend en considération deux éléments importants. D'une part, une augmentation du taux de cotisation (de 8,69 % à 8,94 %) et, d'autre part, une réduction au maximum des gains admissibles (MGA) de la RRQ (de 35 % à 33 %). Voici donc la nouvelle formule qui sera utilisée en 2012.

Taux de cotisation X (salaire admissible – (% d'exemption X MGA)) – réduction

Exemple :

Échelon 11  $8,94 \% \times (55\,999 \$ - (33 \% \times 50\,100 \$)) - 20,06 \$ = 3\,508,20 \$$

Échelon 17  $8,94 \% \times (71\,889 \$ - (33 \% \times 50\,100 \$)) - 74,08 \$ = 4\,874,75 \$$

Pour la RRQ (Régime des rentes du Québec), le taux de cotisation pour le salarié passe de 4,95 % à 5,025 % (MGA).

Pour le RQAP (Régime québécois d'assurance parentale), le taux de cotisation passe de 0,537 % à 0,559 % et le revenu assurable maximal considéré pour le calcul du montant des prestations sera de 66 000 \$ en 2012 (64 000 \$ en 2011). Ainsi, la cotisation maximale passe de 343,68 \$ à 368,94 \$.

Pour l'assurance-emploi, la cotisation maximale passe de 623,22 \$ à 674,73 \$.



## RAPPEL

### Délai de trois semaines entre la 26<sup>e</sup> paie de l'année scolaire 2011-2012 et la 1<sup>re</sup> paie de 2012-2013

Le personnel enseignant temps plein a reçu sa première paie de l'année le 25 août 2011, alors que la 26<sup>e</sup> paie sera le 9 août 2012. Or, la première paie de l'année scolaire 2012-2013 se fera trois semaines plus tard, soit le 30 août 2012.

La clause 6-9.01 prévoit que les versements de la rémunération sont faits à compter du premier jeudi ouvrable de l'année scolaire. Ce phénomène se produit tous les sept ans.



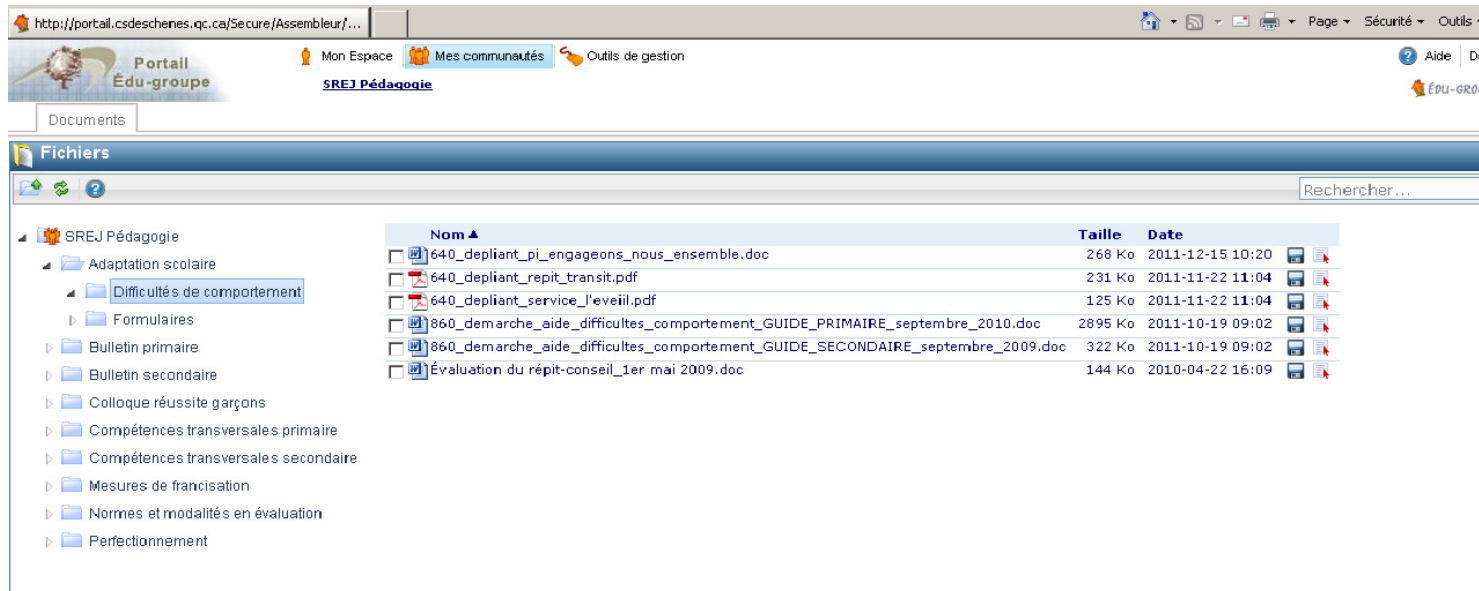
## Services pour venir en aide aux élèves qui présentent des difficultés d'adaptation et de comportement au primaire

La commission scolaire a produit des documents pour présenter et expliquer les deux services qui sont offerts pour cette clientèle soit le service L'Éveilil, pour les élèves du préscolaire et de la 1<sup>re</sup> année ainsi que le Programme Répit-Transit pour les élèves des autres niveaux du primaire.

Ces documents d'information peuvent vous aider à mieux connaître ces services ainsi que les types d'intervention qu'ils mettent en place.

Vous pouvez y avoir accès sur le portail de la CSDC, à la communauté SREJ, sous l'onglet « Adaptation scolaire » au dossier « Difficultés de comportement ».

Voici un aperçu de la démarche qui vient d'être énumérée.



## Congé sans traitement de courte durée vs l'impact sur votre salaire Ce qu'il faut savoir avant de demander un congé

\$

Des enseignantes et enseignants ont une surprise désagréable lorsqu'ils regardent leur relevé de salaire au retour d'une semaine de congé sans traitement. Plusieurs personnes pensent qu'il s'agit de diviser le salaire en deux pour connaître le montant de la déduction sur la paie. C'est faux !

Voici donc une petite explication du relevé de salaire (non, vous n'êtes pas la seule personne à ne pas comprendre votre paie). Les enseignantes et enseignants travaillent 200 jours, mais ils sont payés sur 260 jours, soit 26 versements. La commission scolaire garde 1/60<sup>e</sup> du salaire pour verser une paie pendant 26 semaines (incluant le temps des fêtes, la semaine de relâche et la période estivale). Par exemple, une enseignante ou un enseignant à l'échelon 10 reçoit pour deux semaines, 2066 \$ (10 jours x 206,60 \$). La commission scolaire garde donc 61,98 \$ (le salaire annuel à 1/200<sup>e</sup> de 268,58 \$ - le salaire annuel à 1/260<sup>e</sup> de 206,60 \$) pour permettre de verser une paie aux deux semaines. Pour connaître vos différents taux (annuel, 1/200<sup>e</sup> et 1/260<sup>e</sup>), il suffit de regarder sur votre relevé de salaire à gauche, vers le bas.

Lorsqu'il y a un congé sans traitement d'une semaine, la commission scolaire fait une coupure de 5 jours à 1/200<sup>e</sup>. Cela représente donc plus que la moitié de la paie. Voici quelques exemples :

Échelon	Taux annuel	Taux 1/200 <sup>e</sup>	Taux 1/260 <sup>e</sup>
10	53 715	268,58 \$	206,60 \$
17	71 889	359,45 \$	276,50 \$

À l'échelon 10, une enseignante ou un enseignant reçoit 2066 \$ (10 jours x 206,60 \$) en salaire brut. Pour un congé sans traitement de 5 jours, il y aura une coupure de 1342,90 \$ (268,58 \$ x 5 jours). Il reste 723,10 \$ en salaire brut (avant les déductions).

À l'échelon 17, une enseignante ou un enseignant reçoit 2765 \$ (10 jours x 276,50 \$) en salaire brut. Pour un congé sans traitement de 5 jours, il y aura une coupure de 1797,25 \$ (359,45 \$ x 5 jours). Il reste 968 \$ en salaire brut (avant les déductions).

De plus, cette coupure aura un impact sur les paies versées lors de la période estivale.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter François Dumais au bureau du SERD au 819-477-3744.

## LA FSE LANCE UNE TOURNÉE QUÉBÉCOISE À L'ÉDUCATION DES ADULTES !

Québec, le 20 janvier 2012. – La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) entreprend une tournée québécoise entièrement consacrée à la formation générale des adultes (FGA). Elle s'échelonne du 23 janvier au 11 avril 2012. Sept rencontres rassembleront des centaines d'enseignantes et d'enseignants provenant de l'ensemble des régions du Québec.

« C'est une réalité préoccupante dont on parle trop peu souvent dans l'actualité. De notre côté, nous travaillons beaucoup sur ce dossier important pour les enseignantes et enseignants qui accompagnent tous les jours des adultes qui se construisent un avenir. Ces enseignantes et enseignants ont souvent l'impression d'être les parents pauvres du système et vivent un sentiment d'incompréhension quant à leur place dans les priorités du MELs », affirme Josée Scalabrini, vice-présidente de la FSE.

Cette démarche, précédée d'un processus de réflexion dans les syndicats locaux, permettra d'échanger notamment au sujet de la réforme des programmes à la FGA et des conditions dans lesquelles elle est implantée. La FSE, qui suit assidûment ce dossier depuis cinq ans, a déjà procédé à de nombreuses consultations auprès de ses membres et a mené une vaste recherche sur la question.

Or, elles ont toutes révélé des inquiétudes majeures et de multiples problèmes quant à l'applicabilité de la réforme à la FGA dans les conditions de travail qui lui sont propres. En ce moment charnière, après avoir partagé à plusieurs reprises son analyse avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et signifié les mesures incontournables pour mettre en œuvre une telle réforme, la FSE-CSQ entend s'appuyer une fois de plus sur l'expertise de ses membres pour faire valoir leurs opinions.

« Des enjeux importants seront au cœur de ces rencontres, notamment le thème du partage et de la concertation entre nous, enseignantes et enseignants, dans le contexte actuel. Nous sommes fiers de pouvoir aller sur le terrain consulter les enseignantes et enseignants, dans des débats essentiels au travail de représentation que la Fédération accomplit. Le gouvernement affirme avoir identifié la formation aux adultes comme une priorité : nous allons l'alimenter et faire valoir les besoins urgents des enseignantes et enseignants sur le terrain », conclut M<sup>me</sup> Scalabrini.

### Dates de la tournée

<b>23 janvier 2012 :</b>	Laurentides / Lanaudière / Outaouais
<b>6 février 2012 :</b>	Montérégie
<b>29 février 2012 :</b>	Saguenay – Lac-Saint-Jean / Côte-Nord
<b>1<sup>er</sup> mars 2012 :</b>	Centre-du-Québec / Mauricie / Estrie
<b>29 mars 2012 :</b>	Abitibi-Témiscamingue
<b>3 avril 2012 :</b>	Capitale-Nationale / Chaudière-Appalaches
<b>11 avril 2012 :</b>	Bas-Saint-Laurent / Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine / Côte-Nord

Il sera possible de suivre la tournée sur le site Internet de la FSE, à l'adresse [www.fse.qc.net](http://www.fse.qc.net).

## 3<sup>E</sup> COLLOQUE SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION EST COMMENCÉE!



Québec, le 12 janvier 2012 – Le CTREQ est fier d'annoncer qu'il est dès maintenant possible de s'inscrire au 3<sup>e</sup> Colloque sur la réussite éducative – Partageons nos savoirs.

Dès aujourd'hui, les personnes désirant s'inscrire au 3<sup>e</sup> Colloque sur la réussite éducative [Partageons nos savoirs](http://partageonsnossavoirs.ca) pourront le faire sur le site web de l'événement. Deux modes d'inscription sont offerts : [en ligne](#) (paiement par carte de crédit) ; par la poste (paiement par chèque ou paiement par carte de crédit). Les personnes qui s'inscrivent par la poste doivent imprimer le [formulaire en PDF](#) et le retourner au CTREQ accompagné de leur paiement. Les inscriptions par la poste ne seront confirmées qu'à la réception du paiement. Les inscriptions en groupe ne sont pas autorisées.

Le tarif régulier est de 200 \$ plus taxes en inscription hâtive (250 \$ plus taxes en inscription tardive). Les étudiants et les membres d'organismes communautaires ont accès à un tarif privilégié de 100 \$ plus taxes en inscription hâtive (150 \$ plus taxes en inscription tardive). L'inscription hâtive sera en vigueur jusqu'au 26 mars 2012, soit un mois avant la tenue du colloque.

Le 3<sup>e</sup> Colloque sur la réussite éducative – Partageons nos savoirs ([partageonsnossavoirs.ca](http://partageonsnossavoirs.ca)) se tiendra les 26 et 27 avril 2012 au pavillon Desjardins de l'Université Laval.